



## MAIRIE DE CHAMBOLLE-MUSIGNY

14 place de la Mairie  
21220 Chambolle-Musigny

☎ 03 80 62 86 94

Messagerie : mairiechambolle-musigny@wanadoo.fr  
Site internet : <https://chambollemusigny.fr/>

DEPARTEMENT  
DE LA COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Canton de LONGVIC

### **COMPTE-RENDU REUNION DU 24 NOVEMBRE 2021**

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 octobre 2021.

#### **DECISION MODIFICATIVE N° 6**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux écritures suivantes :

##### **Dépense**

Chapitre 022		- 500,00 €
Chapitre 68	article 6817	+ 500,00 €

#### **DECISION MODIFICATIVE N° 7**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux écritures suivantes :

##### **Dépense**

Chapitre 011	article 615221	- 200,00 €
Chapitre 014	article 739211	+ 200,00 €

#### **NOM POUR L'IMPASSE « RUE DU CARRÉ »**

Après le vote des habitants de la commune lors de la cérémonie du 11 Novembre 2021, le conseil municipal approuve le choix des habitants et décide à l'unanimité de rebaptiser « Impasse des Vignes » la partie située 9 rue du Carré.

Les démarches administratives seront effectuées auprès des diverses administrations et les habitants de cette nouvelle impasse seront informés.

#### **ENQUETE PUBLIQUE**

Une enquête publique est ouverte du 9 novembre 2021 au 11 décembre 2021 relative aux demandes de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 29,5 MWc sur les territoires des communes de Chamboeuf et Valforêt, déposées par la SASU Total Energies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

#### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 - NOMINATION AGENT RECENSEUR**

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Pour ce faire, le conseil municipal doit désigner un agent recenseur chargé de la collecte des données.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner M. PAQUET Jean-Luc, agent technique en qualité d'agent recenseur.

En cas d'indisponibilité de l'agent recenseur, Madame Paquet Stéphanie, secrétaire de mairie et coordinateur communal, pourra agir en qualité d'agent recenseur.

Monsieur le maire établira les arrêtés individuels les désignant.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CLASSE DECOUVERTE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU RPI MOREY-CHAMBOLLE**

Dans le cadre du projet de classe découverte « mer » à La Turballe, l'école élémentaire du RPI Morey-Chambolle sollicite une aide pour subventionner une partie de ce voyage scolaire du 30 mai au 3 juin 2022.

Le conseil municipal approuve cette demande et décide à l'unanimité de fixer le montant de la subvention à 500 €.

Cette subvention sera inscrite au budget 2022.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Chaudière de l'église : la chaudière de l'église étant au fuel et ancienne, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait opportun de la changer contre un chauffage par rayonnement infrarouge se présentant sous forme de 3 lustres.

Vœux du maire : ils auront lieu le vendredi 14 janvier 2022 à 18h30 à la salle des fêtes Henri Belin.

Téléthon : il aura lieu les 3 et 4 décembre 2021 à la salle des fêtes Henri Belin.

### **Prochaines réunions :**

Réunion commission communication le 12/01/2022 à 18h30

Réunion commission travaux le 13/12/2021 à 18h30

Conseil municipal le 05/01/2022 à 20h00

# AGENDA

